

## **Recrutement d'un(e) directeur(trice) diocésain(e) pour l'enseignement catholique de la Somme (80), en vue de la rentrée de septembre 2025.**

Monseigneur Gérard Le Stang, évêque d'Amiens, engage une procédure de recrutement en vue de la nomination d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) diocésain(e), délégué(e) épiscopal(e) pour l'enseignement catholique du diocèse d'Amiens, en vue de la rentrée de septembre 2025, à la suite du départ en retraite annoncé de Mme Sylvie Seillier, actuelle directrice diocésaine.

En 2024-2025, L'enseignement catholique de la Somme accueille 17950 élèves au sein de 32 écoles, 17 collèges, 9 lycées d'enseignement général et technologique, 7 lycées professionnels et 1 lycée agricole. 31 de ces établissements relèvent de 6 tutelles congréganistes. Accueillant environ 15% des élèves de la Somme en premier degré et 22% en second degré, l'Enseignement Catholique est en relation avec les instances locales. Au sein de la DDEC, le directeur diocésain est entouré de collaborateurs (12 ETP) engagés dans le pilotage, l'animation et l'administration du réseau.

### **Mission**

Le directeur diocésain de l'Enseignement Catholique, délégué épiscopal à l'enseignement catholique, inscrit son action dans le cadre défini par le statut de l'Enseignement Catholique dans son article 207 : « *Le directeur diocésain reçoit mission d'assurer, dans ses responsabilités professionnelles, la coordination de l'ensemble des écoles catholiques, quelle qu'en soit la tutelle, et d'animer le réseau des établissements présents dans le diocèse, afin de favoriser cohérence et communion. Il veille, au nom de l'évêque, à ce que les écoles catholiques mettent en œuvre la mission éducative de l'Église au sein de l'Église diocésaine.* »

En tant que délégué épiscopal de l'Enseignement Catholique, il exerce cette mission en relation avec le conseil de la tutelle diocésaine, les chefs d'établissement, les curés de paroisse, les prêtres référents et les responsables de services diocésains.

Il est en lien étroit avec l'évêque du diocèse car « *la reconnaissance du caractère catholique de chaque école catholique de son diocèse relève de la responsabilité de l'évêque* » (Article 198 du Statut de l'Enseignement Catholique).

Ses missions sont les suivantes :

- Il promeut l'enseignement catholique et la mission éducative de l'Église. Il veille au caractère propre des établissements catholiques de sorte que leurs orientations pastorales et leurs projets éducatifs continuent d'être inspirés par l'Évangile et proposent des chemins de foi et d'enseignement religieux à tous.



- Il veille à ce que, dans l'ensemble des établissements, l'attention à la personne et à son développement intégral soit première, notamment grâce aux dispositifs contribuant à une école inclusive et bienveillante, favorisant la mixité sociale et la solidarité, la qualité éducative et les innovations pédagogiques.
- Il anime le réseau des chefs d'établissements catholiques du diocèse et pilote le personnel de la DDEC pour assurer un accompagnement de proximité des chefs d'établissements et des communautés éducatives
- Il fait vivre la tutelle diocésaine : promotion du projet éducatif et pastoral des établissements sous tutelle diocésaine, accompagnement des chefs d'établissement, vie du réseau, visites de tutelle, mouvement des chefs d'établissements. Il travaille avec les tutelles congréganistes et anime la conférence des tutelles.
- Il veille à une vision prospective commune aux acteurs de l'enseignement catholique diocésain.
- Il poursuit les liens de qualité existant avec les directeurs diocésains de Picardie et des Hauts-de-France, avec les instances propres à l'enseignement catholique et les services associés (UDOGEC, APEL, UGSEL, CNEAP...), au niveau académique, régional et national, pour optimiser les fonctionnements à tous les niveaux du territoire et pour un service de qualité auprès des établissements.
- Il veille au lien étroit avec les acteurs du diocèse, en particulier le service pour la pastorale des jeunes et les vocations. Il favorise la collaboration entre les établissements et les diverses réalités de la vie diocésaine. Il cultive une estime et une connaissance de l'Église diocésaine, et participe à ses temps forts.
- Au nom du réseau des établissements catholiques de la Somme, Il assure une coopération régulière avec les autorités publiques (statut art. 208) : instances académiques et rectorat, élus, collectivités territoriales et préfecture.

#### **Profil**

- Cette mission suppose d'être déjà engagé dans l'Enseignement Catholique. Une expérience de chef d'établissement ou de directeur diocésain est nécessaire. Elle intègre une bonne connaissance du projet de l'Enseignement catholique, du fonctionnement de ses établissements, des enjeux de la mission de chef d'établissement.
- Il est aussi attendu du candidat : de bonnes qualités humaines, des aptitudes au discernement, des compétences managériales : capacités au travail collaboratif, aptitudes à déléguer et à décider, à impulser des projets, à être force de proposition, et à rendre compte.

#### **Lieu de résidence**

Il est demandé que le Directeur diocésain nommé réside dans le diocèse d'Amiens. De nombreux déplacements (au niveau local, académique, régional et national) sont à prévoir (permis B. requis).

#### **Dépôt des candidatures**

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à Monseigneur Gérard Le Stang, évêque d'Amiens :

- Par email à : [secretariat- eveque@diocese-amiens.com](mailto:secretariat- eveque@diocese-amiens.com)
- Ou par courrier postal à :  
Secrétariat de Mgr Gérard Le Stang,  
Évêché,  
384 rue Saint-Fuscien  
80000 Amiens.

Date limite du dépôt des candidatures : 2 décembre 2024

Les entretiens auront lieu à partir de début décembre 2024 à Amiens.